



Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 42-1 de la loi du 10 juillet 1965, il vous est proposé de recevoir vos convocations et vos procès-verbaux d'assemblée générale en lettre recommandée électronique par l'intermédiaire du tiers de confiance LETRECO.

Celle-ci présente plusieurs avantages :

1. Elle réduit les frais postaux de la copropriété
2. Elle facilite la réception en évitant d'avoir à être présent lors du passage du facteur ou d'avoir à retirer le pli à la poste.
3. Elle permet de réduire l'impact écologique de la copropriété

Afin de bénéficier de ce service, si vous êtes intéressé, il est nécessaire de nous retourner le formulaire ci-dessous, complété et signé. En cas de propriétaires multiples, l'accord doit être donné et signé par chaque propriétaire. Dans le cas d'une société, l'accord doit être donné au nom de la société par le gérant.

Je soussigné

Demeurant

Copropriétaire dans l'immeuble

Donne mon accord exprès pour recevoir les convocations et les procès-verbaux d'assemblée générale par voie électronique

Adresse mail (en majuscule)

.....

Confirmation de l'adresse mail (en majuscule)

.....

Numéro de téléphone portable (indispensable pour l'authentification par code sms)

.....

Date :

Signature :

Cabinet R. LAURIN - 3 rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon
Syndic : 03.80.50.87.60 - syndic@laurin-immobilier.com

Achat-Vente : 03.80.50.87.64 - ventes@laurin-immobilier.com - Locations : 03.80.50.87.62 - location@laurin-immobilier.com
SARL au capital de 38 264.70 €uros - RCS de Dijon 016 850 265 00030 - CPI 2102 2016 000 013 567 délivrée par la CCI Métropole Bourgogne
Adhérent à la FNAIM et à la caisse de garantie GALIAN - 89 rue La Boétie - 75008 Paris